

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1971

28 juillet 2014

### SOMMAIRE

Berlin Hof 1-2 S.à r.l. ....	94562	Centrum Weiterstadt S.A. ....	94568
Berlin Hof 4-5 S.à r.l. ....	94562	Centrum Weiterstadt S.A. ....	94568
Bistro Am Duerf S. à r.l. ....	94562	Centuria Capital Luxembourg S.A. ....	94569
Blueway S.A. ....	94563	Ceryx S.A. ....	94569
BMBG Bond Finance GP S.à r.l. ....	94563	Cheetah Resources ....	94570
BMBG Bond Finance S.C.A. ....	94564	CIP Management S.A. ....	94564
Brandsik S.A. ....	94564	Cira Holding S.A. ....	94568
Brandsik S.A. ....	94565	Circle Link S.à r.l. ....	94570
Brandsik S.A. ....	94564	Clemalux S.à r.l. ....	94571
Breakers Finance S.A. ....	94563	Clemency RCG Re SCA ....	94571
Bremner Fundamental Investments S.à r.l. .....	94579	Codilink S.à r.l. ....	94571
Brimolux S.à r.l. ....	94562	Construction Certification S.A. ....	94578
BTG Pactual E&P S.à r.l. ....	94565	Contego AV Luxembourg S.à r.l. ....	94571
Calatrava Re ....	94608	Coop 17 Holding S.à r.l. ....	94569
CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l. ....	94565	CoriFinance S.A. ....	94569
CalEast Holdings 5 S.à r.l. ....	94566	Corner Participations ....	94572
Calimera Capital Partners S.à r.l. ....	94566	Coveris International Holdings S.à r.l. ....	94572
Canyon Companies S.à r.l. ....	94587	Crédit Agricole Luxembourg ....	94570
C.A.S. Services S.A. ....	94566	Creutz & Partners, Global Asset Manage- ment S.A. ....	94572
Cavalla S.à r.l. ....	94597	Cube Infrastructure Fund ....	94570
Centrale Electrique Franco-Luxembour- geoise S.à r.l. ....	94566	D.M.H. AG ....	94572
Centrum Development S.A. ....	94567	FB LuxCo S.à r.l. ....	94565
Centrum Development S.A. ....	94567	PACCOR International Holdings S.à r.l. .....	94572
Centrum Leto S.A. ....	94567	Société Financière Anigh S.A. ....	94595
Centrum Leto S.A. ....	94568	Société Financière Anigh Spf S.A. ....	94595
Centrum NS Luxembourg Sàrl ....	94608	South Coast Real Estate S.A. ....	94577
Centrum Poznan S.A. ....	94567	Thayan S.à r.l. ....	94573
Centrum Poznan S.A. ....	94568	Turaz Global S.à r.l. ....	94575

**Berlin Hof 1-2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 168.442.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014072760/13.

(140085802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Berlin Hof 4-5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.  
R.C.S. Luxembourg B 162.743.

*Extrait des résolutions du gérant unique datées du 16 mai 2014*

En date du 16 mai 2014, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014072762/15.

(140085926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Bistro Am Duerf S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-7465 Nommern, 23, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 167.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014072764/10.

(140086208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Brimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.  
R.C.S. Luxembourg B 177.991.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 mai 2014, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société BRIMOLUX s.à r.l.*

M Reinold Van Leeuwen, Administrateur de société, né le 08 janvier 1970 à Arlon, (Belgique), et résidant professionnellement à L-4987 Sanem, Quartier de l'Eglise 15, Luxembourg, a été nommé gérant technique de la société BRIMOLUX s.à r.l. avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRIMOLUX s.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014072802/16.

(140086124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Blueway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 55.608.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par jugement rendu en date du 15 mai 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Sa clôture par liquidation les opérations de liquidation de la société suivante:

BLUEWAY S.A.

avec siège social à L-6114 Junglinster, 18, rue d'Echternach

Pour extrait conforme  
Maître Mathieu Laurent  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014072792/17.

(140083954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**BMBG Bond Finance GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 185.755.

---

*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 6 avril 2014*

En date du 6 avril 2014, le conseil de gérance de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière avec effet immédiat et ce jusqu'au 31 décembre 2014:

- Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN, né le 27 janvier 1970 à Eutin, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Jörg WITTIG, né le 27 septembre 1975 à Stuttgart, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Davor PRANJIC, né le 5 février 1982 à Doboij, Croatie, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Thilo OLDIGES, né le 18 août 1972 à Cologne, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Manuel HEINZ, né le 6 janvier 1982 à Hadamar, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

BMBG Bond Finance GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014072793/25.

(140085599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Breakers Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 112.364.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014072801/12.

(140086224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**BMBG Bond Finance S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.849.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique de la Société en date du 6 avril 2014*

En date du 6 avril 2014, l'administrateur unique de la Société a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que délégués à la gestion journalière avec effet immédiat et ce jusqu'au 31 décembre 2014:

- Monsieur Hanno SCHULTZE ENDEN, né le 27 janvier 1970 à Eutin, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Jörg WITTIG, né le 27 septembre 1975 à Stuttgart, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Davor PRANJIC, né le 5 février 1982 à Doboje, Croatie, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Thilo OLDIGES, né le 18 août 1972 à Cologne, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Monsieur Manuel HEINZ, né le 6 janvier 1982 à Hadamar, Allemagne, ayant comme adresse professionnelle: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

BMBG Bond Finance S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2014072794/24.

(140085598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Brandsik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.938.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072797/9.

(140085326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Brandsik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.938.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072798/9.

(140085740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**CIP Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 180.350.

—  
Les statuts coordonnés au 19/05/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22/05/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014072849/12.

(140085415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Brandsik S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.  
R.C.S. Luxembourg B 121.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072799/9.

(140086045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**BTG Pactual E&P S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.023.589.026,83.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 178.405.

*Extrait des résolutions du Conseil de gérance du 7 mars 2014*

En date du 7 mars 2014, le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note que les adresses professionnelles:

- du gérant de classe A, José Miguel VILELA JUNIOR, a changé du 3477, Avenida Brigadeiro Faria Lima, 14<sup>th</sup> Floor, BR - 04538-133 Itaim Bibi, São Paulo, Brésil, au 25, Kruisplein, 5 floor NL - 3014 DB Rottendam, Pays-Bas;

- du gérant de classe B, Richard Brekelmans, a changé du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Carsten SÖNS

*Mandataire*

Référence de publication: 2014072803/20.

(140085402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**CalEast Holdings 5 Properties 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 135.508.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072807/9.

(140085336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**FB LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 172.726.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 28 avril 2014*

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez noter que l'adresse professionnelle des gérants, Messieurs Pierre CLAUDEL et Christophe-Emmanuel SACRE, se trouve désormais à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 23.5.2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

*Pour FB LuxCo S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014072954/16.

(140085868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de CAS Services S.A. qui s'est tenu le 13 Mai 2014

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire Unique de CAS Services SA (la "Société"), tenue le 13 Mai 2014 il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Christelle Ferry, de sa fonction d'administrateur avec effet au 13 Mai 2014;
- d'accepter la nomination de Mme Severine Canova ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet au 13 Mai 2014, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 13 Mai 2014.

Severine Canova

Administrateur

Référence de publication: 2014072804/17.

(140085435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Calimera Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 185.829.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts signé en date du 14 mai 2014, que les parts de la société, d'une valeur nominale de EUR 1,- seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre d'actions
V6 Worldwide Investments S.à r.l.	
15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg .....	12,500
Total .....	12,500

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072805/17.

(140085566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**CEFRALUX, Centrale Electrique Franco-Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.984.000,00.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 2, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 32.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CEFRALUX

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014072809/11.

(140086319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**CalEast Holdings 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.111.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072808/9.

(140085368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Centrum Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 105.723.

—  
EXTRAIT

En date du 20 mai 2014, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La démission de M. Giovanni La Forgia en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2014
- 2) La nomination de Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 20 mai 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014072810/15.

(140086024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Centrum Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 105.723.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072811/9.

(140086026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Centrum Leto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 136.804.

—  
EXTRAIT

En date du 20 mai 2014, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Giovanni La Forgia en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2014.
2. La nomination de Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 20 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014072812/15.

(140085918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Centrum Poznan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 123.442.

—  
EXTRAIT

En date du 20 mai 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. La démission de M. Giovanni La Forgia en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2014.
2. La nomination de M. Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 20 mai 2014 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014072814/15.

(140085973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Centrum Leto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 136.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072813/9.

(140085952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Centrum Poznan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 123.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072815/9.

(140085983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Centrum Weiterstadt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 129.251.

**EXTRAIT**

En date du 20 mai 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1) La démission de M. Giovanni La Forgia en tant qu'administrateur de la Société est acceptée avec effet au 20 mai 2014
- 2) La nomination de Melle Laetitia Vauchez, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, en tant qu'administrateur est acceptée avec effet au 20 mai 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014072816/15.

(140086059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Centrum Weiterstadt S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.  
R.C.S. Luxembourg B 129.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072817/9.

(140086060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Cira Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 29.168.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIRA HOLDING S.A.  
S. COLLEAUX / N. VENTURINI  
*Director / Director*

Référence de publication: 2014072850/12.

(140085698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---



**Centuria Capital Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 23 avril 2014*

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

- L'assemblée générale a accepté la démission de:

\* Monsieur Emmanuel Limido, né le 5 janvier 1959 à Paris, ayant son adresse au Sheikh Zayed Road, Shangri La Résidence 5018, Dubaï (Emirats Arabes Unis), en qualité d'Administrateur;

\* Monsieur François Bourbonnais, né le 22 janvier 1959 à Montreal (Canada), ayant son adresse professionnelle au 14, Rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, en qualité d'Administrateur et d'Administrateur-délégué;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mai 2014.

*Pour Centuria Capital Luxembourg S.A.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014072818/19.

(140086315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Ceryx S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 118.495.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte des actionnaires tenue le 13 mai 2014*

**VII. RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU REVISEUR D'ENTREPRISE**

Le mandat du Réviseur d'entreprise agréé de la Société, la S.à r.l. KPMG Luxembourg, dont le siège social est situé à L-2520 Luxembourg, 9 Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.133 et représentée par Madame E. Ramponi et Monsieur A. Tourret, vient à échéance à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires décide, sur proposition du Conseil d'administration, de renouveler ce mandat pour une durée de un (1) an, lequel viendra à échéance à l'Assemblée générale annuelle de 2015 approuvant les comptes clos au 31 décembre 2014.

Référence de publication: 2014072819/17.

(140086175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Coop 17 Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 162.325.

—  
Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072826/9.

(140085961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**CoriFinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.797.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072827/9.

(140085448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Cube Infrastructure Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 124.234.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 21 octobre 2013*

En date du 21 octobre 2013, le Conseil d'Administration a décidé:

- d'accepter la démission de Madame Colleen Sidford en qualité d'Administrateur,
- de coopter Monsieur David Kaposi, 700 University Ave, 18<sup>th</sup> floor, Toronto, Canada M5G 1X6 en qualité d'Administrateur, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014, en remplacement de Madame Colleen Sidford, démissionnaire.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Cube Infrastructure Fund*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2014072834/18.

(140085716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Cheetah Resources, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.001,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 149.777.

—  
La Société note le changement d'adresse de son associé unique, Uranium One Inc. (l'Associé Unique), dont le siège social est désormais situé au 333 Bay Street, Suite 1710, Toronto, Ontario, M5H 2R2, Canada.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cheetah Resources

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014072821/13.

(140085595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Circle Link S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 129.761.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014072822/10.

(140085440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Crédit Agricole Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 91.986.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2014.

*Pour la société*

Crédit Agricole Luxembourg

Didier BRISBOIS

Référence de publication: 2014072830/13.

(140086300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

**Clemency RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 42.294.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014072823/10.

(140086331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Codilink S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 701.307,90.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, avenue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.883.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

La liquidation de la société Codilink S.à r.l., décidée par acte du notaire Maître Léonie Grethen, en date du 2 décembre 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 15 mai 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, avenue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072824/15.

(140085535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Contego AV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.729.

Le Bilan consolidé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 314 du loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Contego AV Luxembourg S.à.r.l.

Van Arkel Christiaan Frederik

Gérant B

Référence de publication: 2014072825/14.

(140086188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Clemalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.310.

Par résolutions prises en date du 19 mai 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Sandrine Goiris, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072852/15.

(140086050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Corner Participations, Société Anonyme.**

Siège social: L-1262 Luxembourg, 3, Sentier de Bricherhof.  
R.C.S. Luxembourg B 166.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072828/9.

(140085405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Coveris International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. PACCOR International Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 161.812.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch/Alzette, le 31 janvier 2014.

Référence de publication: 2014072829/11.

(140085427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Creutz & Partners, Global Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.  
R.C.S. Luxembourg B 92.437.

*Auszug aus dem Protokoll über die 16. Ordentliche Generalversammlung der Creutz & Partners Global Asset Management Société Anonyme vom 20. Mai 2014*

Es wurde beschlossen,

die Gesellschaft KPMG Audit, mit Sitz in L-2520 LUXEMBURG, Allée Scheffer 9, zum Wirtschaftsprüfer für das Geschäftsjahr 2014 zu ernennen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 21. Mai 2014.

*Für CREUTZ & PARTNERS, Global Asset Management S.A.*

Marcel Creutz / Lars Soerensen

*Verwaltungsratspräsident / Stellvertretender Verwaltungsratspräsident*

Référence de publication: 2014072831/17.

(140085450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**D.M.H. AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 100.745.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 23/05/2014.

*Pour la société*

C.F.N GESTION S.A.

20, Esplanade - L-9227 Diekirch

Adresse postale:

B.P. 80 - L-9201 Diekirch

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014072865/17.

(140085631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Thayan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves, Centre Commercial «Les Arcades».  
R.C.S. Luxembourg B 187.166.

---

**STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le seize mai.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

DIALOGIQUES, société anonyme existante et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 59.514, ici représentée par son administrateur unique en fonction Monsieur Rizk MOUWANNES, expert comptable, demeurant professionnellement à L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération, lui-même ici représenté par Monsieur Patrick WANDERSCHIED, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1959, demeurant à L-5890 Hesperange, 15, rue Roger Wercollier, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente.

**Titre I<sup>er</sup> . - Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de THAYAN S.à r.l., (ci-après la Société").

**Art. 3.** La Société a pour objet:

- l'exploitation de cafés-brasseries, jeux de quilles, discothèques et salles pour événements avec débits de boissons alcooliques et non-alcooliques.

- Elle a en outre pour l'objet l'activité d'imprésario et l'exploitation d'une agence artistique faisant fonction d'intermédiaire entre organisateurs et producteurs de spectacles.

- la réalisation de toutes opérations concernant le commerce ainsi que l'exportation et l'importation de produits de toutes sortes et la direction d'une agence commerciale.

- l'achat, la vente, la mise en valeur et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour son compte propre.

- l'acceptation de mandats sociaux dans d'autres sociétés établies au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger La Société a également pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

**Art. 4.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Niederanven.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaire de la Société.

### **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 10.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

**Art. 16.** Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les parts sociales ont été souscrites par l'associée unique DIALOGIQUES, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédis moyennant versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, à environ neuf cent cinquante euros.

*Résolutions prises par l'associée unique*

Et aussitôt l'Associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est établie à L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves, Centre Commercial «Les Arcades»
- 2.- Monsieur Patrick WANDERSCHIED, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1959, demeurant à L-5890 Hesperange, 15, rue Roger Wercollier, est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
- 3.- La Société n'est valablement engagée en toutes circonstances que par la signature unique du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Patrick WANDERSCHIED, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 mai 2014. Relation GRE/2014/2059. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014073359/126.

(140085432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Turaz Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.509.344,11.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.046.

In the year two thousand fourteen, on the fifteenth of May,  
Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

**THERE APPEARED**

"Magic Newco 4 S.à r.l.", a corporation existing under the Luxembourg laws having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 167487,

here represented by Sara LECOMTE, private employee, by virtue of a proxy given privately to her in Luxembourg on 12 May 2014.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Turaz Global S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg section B number 164046, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, on 21 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 2962 on 2 December 2011; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Jean-Joseph WAGNER, Civil Law Notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 February 2013 published in the Mémorial C number 1225 on 24 May 2013.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

*Sole resolution*

The sole member decides to change the financial year of the company so that it will start on the first (1<sup>st</sup>) day of the month of June and to end the thirty first (31<sup>st</sup>) day of the month of the May of the following year.

The current financial year which started on 1 January 2014 will terminate on 31 May 2014.

The sole member decides to subsequently amend article 22, both in the English and in the German version of the Articles of Association so that as from now on, it will read as follows:

#### English version

“ **Art. 22. Financial year.** The Company’s financial year shall begin on the first (1<sup>st</sup>) of June and shall terminate on the thirty first (31<sup>st</sup>) of May of the following year.”.

#### German version

“ **Art. 22. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten (1.) Juni jedes Jahres und endet am einunddreißigsten (31.) Mai des folgendes Jahres.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred euros (EUR 800.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le quinze mai,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### A COMPARU

«Magic Newco 4 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 167487,

ici représentée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg en date du 12 mai 2014.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante est l’associé unique de la Société à responsabilité limitée «Turaz Global S.à r.l.», ayant son siège social à 287-289, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164046, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg le 21 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 2692 du 2 décembre 2011, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, en date du 28 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1225 du 24 mai 2013.

L’article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu’un associé unique d’une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l’assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l’associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L’Associé Unique, agissant dans sa capacité d’associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l’Article 200-2 déclare et demande au Notaire d’acter les résolutions suivantes:

#### *Résolution unique*

L’associé unique décide de modifier changer l’exercice social qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> juin de chaque année et pour se terminer le 31 mai de l’année suivante.

L’exercice social en cours, qui a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2014 se terminera le 31 mai 2014.

L’associé unique décide de procéder à la modification subséquente de l’article 22 dans la version anglaise et allemande des statuts, de sorte qu’à partir de maintenant il aura la teneur suivante:

#### «Version anglaise

“ **Art. 22. Financial year.** The Company’s financial year shall begin on the first (1<sup>st</sup>) of June and shall terminate on the thirty first (31<sup>st</sup>) of May of the following year.”.



### Version allemande

“ **Art. 22. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten (1.) Juni jedes Jahres und endet am einunddreißigsten (31.) Mai des folgenden Jahres.»

#### *Frais et dépenses*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de huit cents euros (EUR 800,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 mai 2014. Relation: LAC/2014/22790. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014073351/102.

(140085645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

### **South Coast Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 90.337.

#### DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le sept novembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

#### A COMPARU

«HANSEN INVEST Ltd», a une société de droit de la République des Seychelles, ayant son siège social à Suite 13, 1<sup>er</sup> étage, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, immatriculée auprès du Seychelles International Business Authority sous le numéro 008200,

dûment représentée par Monsieur Frédéric MANNIS, employé privé, demeurant professionnellement au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui-délivrée à Luxembourg en date du 28 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante es qualité qu'elle agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que «HANSEN INVEST Ltd», précitée, est l'Actionnaire unique actuel (l'«Actionnaire Unique»), de la société anonyme dénommée «South Coast Real Estate S.A.», une Société Anonyme ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 9033, qui a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 81 du 28 janvier 2003 (la «Société»); et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représentés par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

- Que l'Actionnaire Unique s'est rendue propriétaire de la totalité actions de la Société;

- Que l'Actionnaire Unique a approuvé les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 15 octobre 2013;

- Que l'Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Actionnaire Unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le Notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement

inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est attribué à l'Actionnaire Unique;
- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au Commissaire aux Comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats;
- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq (5) ans à 16, boulevard Emmanuel, L-2535 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANNIS, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50761. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014073329/54.

(140085638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**COCERT S.A., Construction Certification S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3290 Bettembourg, 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 145.805.

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

«CDEC - Conseil pour le Développement Economique de la Construction», en abrégé «CDEC», association sans but lucratif, ayant son siège social au 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg,

représentée aux fins des présentes par deux de ses administrateurs, à savoir, Messieurs Pol FABER, administrateur, demeurant au 6, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel et Bruno RENDERS, administrateur, demeurant au 35, Scheiffeschgaard, L-5413 Canach.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «Construction Certification S.A.», en abrégé «COCERT S.A.», ayant son siège social au 5, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff, L-3290 Bettembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 145805), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 944 du 5 mai 2009.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) à cent trente et un mille euros (EUR 131.000.-) par l'émission de mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Souscription et libération*

Les actions nouvelles sont souscrites par «CDEC - Conseil pour le Développement Economique de la Construction», en abrégé «CDEC», prénommée, ici représentée par Messieurs Pol FABER et Bruno RENDERS, prénommés et entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital du compte courant actionnaire du souscripteur pour un montant de cent mille euros (EUR 100.000.-)

Le prédit apport a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par «INTERAUDIT S.à r.l.», réviseur d'entreprises, Luxembourg, en date du 17 février 2014, lequel rapport établi conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le prédit rapport, après avoir été signé «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital souscrit est fixé à cent trente et un mille euros (EUR 131.000,-) représenté par mille trois cent dix (1.310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille huit cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires de la partie comparante, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. FABER, B. RENDERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2014. Relation: EAC/2014/6782. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014073631/53.

(140086990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

**Bremner Fundamental Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 178.472.

—  
*Acte rectificatif du dépôt L130113084 du 09 juillet 2013*

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of June,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Bremner Fundamental GP Limited, incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, Cayman Islands KYI-1104, registered under number MC-276822, acting as general partner of Bremner Fundamental Master Fund L.P., incorporated under the laws of Cayman Islands, registered at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglad House, Grand Cayman, Cayman Islands KYI-1104 under number MC-71467,

here represented by Perrine Macgorigh, Lawyer with professional address in Luxembourg by virtue of one (1) proxy given under private seal

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

**Title I. - Form - Corporate object - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is (i) the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations, (ii) the financing of any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies belonging to the same group of companies as the Company and (iii) the acquisition of intellectual property rights and the licensing of such rights to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may acquire intellectual property rights in any form and may grants rights in any such acquired intellectually property rights (by license agreement or otherwise) to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name "Bremner Fundamental Investments S.à r.l".

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## **Title II. - Share capital, Shares and Transfer of shares**

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twenty thousand American dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one American dollar (USD 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the board of managers.

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of two shareholders, the Company's shares are freely transferrable between such two shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### Title III. - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager (s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written or verbal notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers, or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers, or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the board of managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, e-mail, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the present written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

#### Title IV. - Shareholders' meetings

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### Title V. - Accounting year and Annual accounts

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and Interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Payments of distributions shall be made to the shareholders at their addresses in the register of shareholders. Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

#### Title VI. - Liquidation and Dissolution

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

#### Title VII. - Applicable law

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

##### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand thirteen.

##### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Bremner Fundamental GP Limited, prenamed, acting as General Partner of the fund Bremner Fundamental Master Fund L.P., prenamed, declared to subscribe for twenty thousand (20,000) shares and have them fully paid up in the amount of twenty thousand American dollars (USD 20,000.-) by contribution

in cash in the amount of twenty thousand American dollars (USD 20,000.-), so that the amount of twenty thousand American dollars (USD 20,000.-) is at the free disposal of the Company.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The following persons are appointed for an unlimited duration with immediate effect as managers of the Company:

- Mr Aidan FOLEY, managing director, born on 8 December 1976 at Port Lairge/Waterford, Ireland, residing professionally at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers; and

- Mr Sébastien FRANCOIS, private employee, born on 4 December 1980 at Libramont-Chevigny, Belgium, residing professionally at L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

3) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-septième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Bremner Fundamental GP Limited, une société incorporée sous les lois des îles Caïmans, ayant son siège social aux bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, îles Caïmans KYI-1104, enregistrée sous le numéro MC-276822, agissant à titre de commandité du fonds Bremner Fundamental Master Fund L.P., incorporée sous les lois des îles Caïmans, enregistrée aux bureaux de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, îles Caïmans KYI-1104 et sous le numéro MC-71467,

ici représentée par Perrine Macgorigh, juriste ayant son adresse professionnelle à Luxembourg en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de constituer une société à responsabilité limitée dont les statuts sont les suivants:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Objet social durée, Nom, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société»), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet (i) la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations, (ii) le financement de toute société commerciale, industrielle, financière ou autre luxembourgeoise ou étrangère appartenant au même groupe de sociétés que la Société et (iii) l'acquisition de droits de propriété intellectuelle et la licence de ces droits à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière ou autre luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations des dites sociétés ou entreprises.

La Société peut acquérir des droits de propriétés intellectuelles de toute forme et peut octroyer des droits à ces droits de propriété intellectuelle acquis (par contrat de licence ou autre) à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière et autre Luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque. En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «Bremner Fundamental Investments S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

## **Titre II. - Capital social, Parts sociales et Transfert de parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition du Conseil de Gérance.

**Art. 8. Droits des actionnaires.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité des trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

## **Titre III. - Gérance**

**Art. 11. Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit



(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil de Gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du gérant unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux Gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du Conseil de Gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du Conseil de Gérance. Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courrier, télégramme, ou télex. Un gérant pourra également mandater un autre gérant afin qu'il le représente par téléphone, la confirmation écrite dudit mandat pouvant se faire ultérieurement. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie courrier, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès-verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance. Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courrier, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

#### **Titre IV. - Assemblée des actionnaires**

**Art. 18. Assemblée des actionnaires.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les

décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux (2) gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé. Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés par (i) une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

## **Titre V. - Exercice social et Comptes annuels**

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et Dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le ou les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le paiement de distributions se fera aux associés à leurs adresses figurant sur le registre des associés. Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le gérant unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

## **Titre VI. - Liquidation et Dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

## **Titre VII. - Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Bremner Fundamental GP Limited, susnommée, agissant à titre de commandité du fonds Bremner Fundamental Master Fund L.P., susnommée, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales et les libérer intégralement au montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par versement en espèces d'un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), de sorte que la somme de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) est à la libre disposition de la Société.

*Décision de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer avec effet immédiat les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée:

- Mr. Aidan FOLEY, directeur général, né le 8 décembre 1976 à Port Lairge/Waterford, en Irlande, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg; et

- Mr. Sébastien FRANCOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny, en Belgique, ayant son adresse professionnelle au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. MACGORIGH, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg AC, le 28 juin 2013. Relation: LAC/2013/30082. Reçu soixante quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Référence de publication: 2014073573/436.

(140087205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

**Canyon Companies S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.216.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of May.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Canyon Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184.678 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Canyon Companies S.à r.l." (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by

purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

The Company may further:

- perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described in this Article 2;

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 6.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 7.** The Company will recognize only one holder per share.

The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 8.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

## C. Management

**Art. 10.** The Company is managed by one or several managers, who need not to be shareholders.

In the case of several managers, the board of managers is composed of at least one A manager and one B manager.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the

Company's purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of any A manager together with any B manager, and may also be bound by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

**Art. 11.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its A managers a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers including at least one A manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented, including at least one A manager, at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 15.** Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended.

### E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

**Art. 18.** The Company's year commences on 1 January and ends on 31 December.

**Art. 19.** Each year on 31 December the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 20.** Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

**Art. 21.** The sole manager or the board of managers, as the case may be, or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the sole manager or the board of managers, as the case may be, that the first two conditions have been satisfied.

### F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

The Sole Shareholder subscribes for twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by (i) a contribution in cash in an amount of nineteen thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 19,999), and (ii) a contribution in kind in an amount of one United States Dollar (USD 1) consisting in one hundred (100) shares of common stock, having a par value of one Cent (USD 0.01) each, that the Sole Shareholder holds in GTCR Valor Holdings Inc., a Delaware corporation (the Shares).

The contribution in cash and the contribution in kind shall be entirely contributed to the share capital of the Company.

The amount of nineteen thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars (USD 19,999) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

The valuation of the contribution of the Shares is evidenced by inter alia, (i) a balance sheet of the Sole Shareholder dated 5 May 2014 (the Balance Sheet) and (ii) a certificate issued on the date hereof by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Certificate).

The Certificate states in essence that:

- the value of the Shares is shown on the Balance Sheet;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Shares;
- the Shares are fully paid up;
- the Sole Shareholder is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- none of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct thereon and none of the Shares is subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights pursuant to which any person may request that the Shares be transferred to it;
- the Shares are freely transferable;
- all formalities required in relation to the contributions of the Shares to the Company have been effected; and
- based on general accepted accounting principles, the value of the Shares is at least equal to one United States Dollar (USD 1) and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company.

The Certificate and the Balance Sheet after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain annexed to the present and to be filled with the registration authorities.

*Transitional disposition*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

The Sole Shareholder has immediately proceeded to pass the following shareholder's resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. The following persons are appointed as A managers of the Company for an indefinite period:

- Jeffrey Wright, born on 28 June 1976, in Indiana, United States of America, with professional address at N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, IL 60654

- Christian McGrath, born on 13 August 1966, in Washington, United States of America, with professional address at N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, IL 606543.

3. The following persons are appointed as B managers of the Company for an indefinite period:

- Carl Anders Peter Lundin, born on 10 September 1976 in Kalmar, Sweden, with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Ronan Carroll, born on 11 November 1971 in Dublin, Ireland, with professional address at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

- Cédric Bradfer, private employee, born on 2 August 1978 in Chambéry, France, professionally residing at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le septième jour de mai,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

**A COMPARU:**

Canyon Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, disposant d'un capital social s'élevant à vingt mille dollars américains (USD 20.000.-) et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 184.678 (l'Associé Unique),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, une société à responsabilité limitée sous le nom de «Canyon Companies S.à r.l.» (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

La Société pourra également:

- exercer tous investissements ou opérations de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations facilitant directement ou indirectement l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits au présent Article 2;

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature, conformément aux dispositions de la loi;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Des agences ou succursales peuvent être ouvertes au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tout autre pays par simple résolution du gérant ou, en cas de plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance décide que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la Société qui restera malgré le transfert provisoire du siège social une société luxembourgeoise.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 5.** Le capital social s'élève à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune des parts sociales. Les copropriétaires indivis de parts sociales nomment une seule et même personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité d'au moins trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés, avec une majorité de trois quarts du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 9.** Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

## C. Gérance

**Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance est composé d'au moins un gérant A et un gérant B.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations conformes à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, le cas échéant, qui fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou les associés, le cas échéant.



La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, dans le cas de plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant A avec un gérant B, ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué dans les limites du mandat.

**Art. 11.** En cas de plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi les gérants A un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, y compris au moins un gérant A, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance seront tenues au siège social de la Société, sauf si un autre endroit est indiqué dans la convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, facsimilé, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucune convocation ne sera nécessaire si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil de gérance ou au cas où des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, y compris au moins un gérant A, à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises avec une majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, courrier électronique, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision prise.

**Art. 12.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits desdits procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle en raison des engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique Décisions collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient ou représente.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que les statuts ne prévoient une majorité plus élevée.

La nationalité de la Société ne peut être changée qu'avec le consentement unanime des associés. Toute autre modification des statuts nécessite l'approbation par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** Si la Société a un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 19.** Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 21.** Le gérant unique ou le conseil de gérance, selon le cas, ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au gérant unique ou au conseil de gérance, selon le cas, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

## F. Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif, sauf disposition contraire.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

### *Souscription et libération*

L'Associé Unique souscrit aux vingt mille (20.000) parts sociales nominatives, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et accepte de les libérer dans leur intégralité par (i) un apport en numéraire s'élevant à un montant de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 19.999,-), et (ii) un apport en nature s'élevant à un dollar américain (USD 1,-) consistant en cent (100) actions ordinaires, d'une valeur nominale de zéro virgule zéro un dollar américain (USD 0,01,-) chacune que l'Associé Unique détient dans le capital de la société régie par le droit de l'état du Delaware, GTCR Valor Holdings Inc. (les Actions).

L'apport en numéraire et l'apport en nature seront alloués dans leur intégralité au compte capital de la Société.

Le montant de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains (USD 19.999,-) est à la disposition de la Société et la preuve dudit montant a été apportée au notaire instrumentant.

L'évaluation des Actions apportées est démontrée par, inter alia, (i) le bilan de l'Associé Unique en date du 5 mai 2014 (le Bilan) et (ii) un certificat émis à la date des présentes par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat).

Le Certificat atteste en substance que:

- la valeur des Actions est reflétée dans le Bilan;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire des Actions;
- les Actions sont entièrement libérées;
- l'Associé Unique est le seul titulaire des Actions, et peut librement disposer des Actions;
- aucune des Actions n'est grevée d'un nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou usufruit sur les Actions et aucune d'entre elles n'est soumise à un privilège;
- il n'existe ni droits de préemption ni autres droits en vertu desquels toute personne pourrait demander que les Actions lui soient cédées;
- les Actions sont librement cessibles;
- toutes les formalités requises concernant l'apport des Actions à la Société ont été accomplies;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur des Actions est au moins égale à un dollar américain (USD 1,-) et aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu depuis cette évaluation.

Le Certificat et le Bilan signés «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

### *Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ sept mille Euros (EUR 7,000.-).

*Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants A de la Société pour une période indéterminée:

- Jeffrey Wright, né le 28 Juin 1976 en Indiana, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, IL 60654;

- Christian McGarth, né le 13 Août 1966 à Washington, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au N. LaSalle Street, Suite 5600, Chicago, IL 60654.

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants B de la Société pour une période indéterminée:

- Carl Anders Peter Lundin, né le 10 Septembre 1976 à Kalmar, Suède, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Ronan Carroll, né le 11 Novembre 1971 à Dublin, Irlande, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Cédric Bradfer, né le 2 Août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante susmentionnée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et résidence, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2014. Relation: LAC/2014/22380. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014073617/427.

(140086534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

**Société Financière Anigh S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Société Financière Anigh Spf S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.859.

L'an deux mille quatorze, le vingt-et-un mai.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOCIETE FINANCIERE ANIGH Spf S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 43.859, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 354 du 4 août 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2038 du 17 octobre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à L-7593 Beringen, 7, rue Wenzel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;

- Changement de la dénomination de la société de «SOCIETE FINANCIERE ANIGH Spf S.A.» en «SOCIETE FINANCIERE ANIGH S.A.»;

- Suppression de la référence à la loi «SPF» - modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Changement de l'objet social de Spf en Soparfi. L'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante: «La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.».

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de «SOCIETE FINANCIERE ANIGH Spf S.A.» en «SOCIETE FINANCIERE ANIGH S.A.».

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide de supprimer toute référence à la loi SPF et en conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura en tenant compte de la deuxième résolution, la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme sous la dénomination «SOCIETE FINANCIERE ANIGH S.A.»».

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société en SOPARFI et par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de ventes, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

L'énumération qui précède est à comprendre au sens large et est purement énonciative et non limitative.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 22 mai 2014. Relation: MER/2014/1071. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014073322/87.

(140085950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

**Cavalla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 187.209.

—  
STATUTES

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN, ON THE FOURTEENTH DAY OF MAY,

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert (Grand Duchy of Luxembourg),

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company Cavalla Ltd, established under the laws of Guernsey, having its registered office at Level 5, Mill Court, La Charroterie, St. Peter Port, Guernsey, registered with the Registrar of companies of Guernsey under the No. 51131, which will be transferred to the Grand-Duchy of Luxembourg and to be registered on the Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg),

with a current share capital of GBP 20,086.- (twenty thousand and eighty-six GBP), represented by 20,086 (twenty thousand and eighty-six) shares of a nominal value of GBP 1.- (one GBP) each, all fully subscribed and paid up (hereinafter referred to as the "Company").

The meeting is chaired by Mr Alessandro CUSUMANO, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr Paolo BARTOLUCCI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The general meeting appoints as scrutineer Mr Alessandro CUSUMANO, prenamed.

The shareholders present or represented at the meeting as well as the number of shares held by them have been recorded on an attendance list signed by the shareholders (or sole shareholder present and by the proxy holders of those represented, and the members of the meeting declare to refer to this attendance list, as set up by the members of the bureau of the meeting.

The aforesaid attendance list, having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the acting notary, will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Will also remain attached to the present deed with which they will be registered the proxies given by the represented shareholders to the present meeting, signed "ne varietur" by the appearing parties and the acting notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to act:

I. - That as a result of the aforementioned attendance list all the shares representing the entire share capital are represented at the present meeting, which is consequently duly constituted and may validly deliberate and decide on the various items of the agenda.

II.- That the agenda of this meeting is as follows:

*Agenda*

1. Approval of the transfer of the registered office of the Company from Guernsey to the Grand Duchy of Luxembourg;
2. Approval of the transfer of the principal and central place of administration and of the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg;
3. Set the registered office and the place of effective management (also known as the principal place of business) at 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
4. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "CAVALLA S.à r.l." and acceptance of the Luxembourg nationality of the Company from the day of the notarial deed in Luxembourg, without interruption of its legal existence;
5. Conversion of the currency of the corporate capital of the Company from GBP to EUR and approval that the amount of the corporate capital of the Company in EUR after the migration in Luxembourg will be fixed at the conversion rate fixed by the "Banque Centrale de Luxembourg" on May 13, 2014. The amount of the share capital of the Company after the conversion will be rounded to the nearest hundred and the residual amount will be allocated to a special reserve in the books of the Company. The amount of the share capital will be represented by shares with a par value of Eur 1 (one Euro) each;

6. Amendment and restatement of the articles of association of the Company to reflect the fact that the Company will become a Luxembourg company in the legal form of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) under the name of CAVALLA S.à r.l.;

7. Acknowledgement of the resignation of the present sole management board member, effective as at the date of the registration of the Company in Luxembourg with the Trade and Companies Register, and granting him full discharge for the performance of his duties as management board member of the Company;

8. Appointment of the new managers of the Company;

9. Miscellaneous.

III. - The meeting was provided with the following documents:

- A copy of the current articles of association of the Company;
- A copy of an excerpt from the Registrar of companies of Guernsey dated May 12, 2014;
- A copy of an excerpt from the Registrar of companies of The Netherlands;
- A copy of the resolutions of the shareholders of the Company taken in Guernsey dated March 12, 2014;
- A copy of the resolutions of the Board of Managers of the Company taken in the Netherlands dated February 27, 2014;
- An interim balance sheet of the Company as of May 13, 2014;
- Notice to creditors given by the managers of the Company to all creditors of the Company stating that the Company intends to apply to be removed from the Registrar of companies of Guernsey for the purposes of becoming registered as a company under the laws of Luxembourg;
- A Letter from HM Procureur confirming that he has no objection against the removal of the Company from the Register of companies;
- A declaration of compliance duly signed by the manager of the Company and confirming that all formalities required in Guernsey for the transfer of the registered office to Luxembourg have been duly accomplished;
- A legal opinion from a Dutch lawyer stating that there are no objection to the removal of the central place of administration and of the place of effective management of the Company from the Netherlands to Luxembourg;
- A declaration of the manager of the Company certifying that the net equity of the Company amounts at least to the amount of the corporate capital of the Company fixed in EUR after conversion from its actual amount of 20,086 GBP.

All the above mentioned documentation initialed "ne varietur" by the proxy-holder(s) of the represented shareholders, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with it.

The general meeting, after having acknowledged being validly constituted and approved the statements of the Chairman, discussed the agenda.

After debate, the general meeting has taken unanimously and by separate vote, the following resolutions.

*First resolution*

It is resolved to:

- transfer the registered office of the Company from Guernsey to the Grand-Duchy of Luxembourg, in Luxembourg-City, at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;
- transfer the principal and central place of administration and the place of effective management of the Company from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, in Luxembourg-City, at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg

Therefore it is resolved to reiterate and ratify, as much as necessary the resolutions taken by the Board of Directors of the Company taken in the Netherlands on February 27, 2014 and the resolutions of the shareholders of the Company taken in Guernsey on March 12, 2014.

Prove have been given by the appearing parties to the undersigned notary that all formalities required to give effect to such transfer under the laws of the Netherlands and Guernsey were duly performed and, where necessary, will be completed after the present deed.

*Second resolution*

It is resolved that the Company continues its activity without interruption of its legal existence in the Grand Duchy of Luxembourg from the day of the present notarial deed.

*Third resolution*

It is resolved that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “CAVALLA S.à r.l.”, accepts the Luxembourg nationality and shall, as from 14 May 2014, be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Shareholder resolves to approve the conversion of the corporate capital of the Company from GBP to EUR at the conversion rate fixed by the “Banque Centrale de Luxembourg” on May 13, 2014. The amount of the share capital of the Company after the conversion will be rounded to the nearest hundred and the residual amount will be allocated to a special reserve in the books of the Company.

The Corporate capital of the Company before the migration in Luxembourg amounts to GBP 20,086.- (twenty thousand and eighty-six GBP) and is represented by 20,086 (twenty thousand and eighty-six) shares (corporate units - parts sociales) having a par value of GBP 1.00 (one GBP) each, all fully subscribed and entirely paid up. The translation of GBP 20,086.- in EUR at the exchange rate as of 13 May 2014 (1,228577 GBP/EUR) corresponds to EUR 24,677.20 of which EUR 24,600 (twenty-four thousand six hundred Euro) will be allocated to the corporate capital of the Company and the difference of EUR 77.20 (seventy-seven Euro and twenty cents) will be allocated to a special reserve in the books of the Company.

It is resolved to fix the capital of the company at EUR 24,600.- (twenty-four thousand, six hundred Euro) represented by 24,600.- (twenty-four thousand, six hundred) shares with a par value of one Euro (EUR 1) each and to attribute the said shares to the current shareholder(s) as follows:

- Aletti Fiduciaria S.p.A., a public limited company with registered office at via Roncaglia No. 12, I-20146 Milano, Italy
- Total: 24,600 shares

Furthermore, it is resolved to amend the articles of association of the Company in order to make them comply with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg "société à responsabilité limitée" and to approve and adopt the new articles of association of the Company, the terms of which are reproduced hereafter:

## ARTICLES OF ASSOCIATION

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

### **Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "CAVALLA S.à. r.l".

### **Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole manager (gérant) or in case of plurality of managers (gérants), by a decision of the board of managers (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

### **Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at 24,600.- (twenty-four thousand six hundred Euro) represented by 24,600.- (twenty-four thousand six hundred Euro) corporate units - parts sociales having a par value of EUR 1.00 (one Euro) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 From the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

## 6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

## 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

## 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

## 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole manager (gérant) or more managers (gérants). If several managers (gérants) have been appointed, they will constitute a board of managers (conseil de gérance). The manager(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The manager(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.

7.1.3 A manager (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 The sole manager (gérant) and each of the members of the board of managers (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as manager (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any manager (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of managers (gérants).

### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), of the board of managers (conseil de gérance).

### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager (gérant), and, in case of plurality of managers (gérants), by the joint signature of any two members of the board of managers (conseil de gérance).

7.3.3 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of managers (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of managers (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.



7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager (gérant).

7.4.4 The board of managers (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the managers (gérants) is present or represented at the meeting of the board of managers (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of managers (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the managers (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all managers (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the managers' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all managers (gérants) may participate in any meeting of the board of managers (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Managers (gérants)

Any manager (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Friday of the month of June, at 4.00 pm.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole manager (gérant), or in case of plurality of managers (gérants), the board of managers (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

### **Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin from the day of the present notarial deed and shall terminate on 31<sup>st</sup> December 2014.

*Fourth resolution*

It is resolved to record that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company result from interim accounting statements as of May 13, 2014 which has been delivered to the notary.

The manager of the Company provided with a declaration certifying that the value of the net assets of the Company is at least equivalent to the amount of the corporate capital of the Company fixed in EUR after conversion from its current amount of GBP 20,086.

A copy of the interim balance sheet and of the above mentioned declaration, signed "ne varietur" by the proxyholder of the represented shareholder(s) and the undersigned notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time.

The shareholders state that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership, in their entirety, of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

*Fifth resolution*

It is hereby resolved to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

1. Mrs Vania BARAVINI born on May 21, 1964 in Esch-sur-Alzette (Luxembourg) residing professionally at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

2. Mr Alessandro CUSUMANO born on April 6, 1981 in Borgomanero (Italy) residing professionally at 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

*Close*

There being no further business, the meeting was thereupon closed.

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1.800.-.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On the request of the same appearing parties and in case of any discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg., on the day above written at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE QUATORZE MAI

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société établie sous les lois de Guernesey dénommée Cavalla Ltd, avec siège social à Level 5, Mill Court, La Charroterie, St. Peter Port, Guernsey, inscrite au Registre des sociétés de Guernesey sous le n° 51131, qui sera transférée au Grand-Duché de Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

avec un capital social actuel fixé à GBP 20.086,- (vingt mille quatre-vingt-six GBP) représenté par 20.086 (vingt mille quatre-vingt-six GBP) parts sociales ayant une valeur nominale de 1,- GBP (un GBP) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, (ci-après dénommée la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo BARTOLUCCI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Alessandro CUSUMANO, prénommé.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

#### *Ordre du jour*

1. Approbation du transfert du siège social de la Société de Guernesey au Grand-Duché de Luxembourg;
2. Approbation du transfert du siège administratif principal et du siège de direction effective de la Société des Pays-Bas au Grand-Duché de Luxembourg;
3. Détermination du siège social et du siège de direction effective (également connu comme étant le siège principal des activités) de l'établissement principal au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
4. Adoption de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CAVALLA S.à. r.l" et acceptation de la nationalité luxembourgeoise, à compter de la date de l'acte notarié reçu à Luxembourg, sans interruption de son existence légale;
5. Conversion de la devise du capital social de la Société de GBP en EUR et approbation quant au fait que le montant du capital social de la Société en EUR, après le transfert à Luxembourg, sera fixé selon le taux de conversion de la "Banque Centrale de Luxembourg" au 13 Mai 2014. Le montant du capital social de la Société après conversion sera arrondi à la centaine la plus proche et le montant résiduel sera alloué à une réserve spéciale dans les livres de la Société. Le capital social sera représenté par des parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune;
6. Modification et reformulation des statuts de la Société afin de refléter le fait que la Société va opérer au Luxembourg sous la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CAVALLA S.à. r.l";
7. Démission du gérant unique actuel, avec effet à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et décharge pour l'exécution de ses obligations en tant que membre et seul membre du conseil de gérance de la Société;
8. Nomination des nouveaux gérants de la Société;
9. Divers.

III.- Les documents suivants ont été soumis lors de l'assemblée:

- Une copie des statuts en vigueur de la Société,
- Une copie d'un extrait du Registre des sociétés de Guernesey datée du 12 mai 2014;
- Une copie d'un extrait du Registre de commerce néerlandais;
- Une copie des résolutions des associés de la Société prises à Guernesey en date du 12 mars 2014;
- Une copie des résolutions du conseil de gérance de la Société prises aux Pays-Bas en date du 27 février 2014;
- Un bilan provisoire de la Société au 13 mai 2014;
- Avis aux créanciers venant des gérants de la Société à tous les créanciers de la Société établissant que la Société désire être radiée du Registre des sociétés de Guernesey en vue de son immatriculation au registre luxembourgeois en tant que société de droit luxembourgeois;

- Lettre du "HM Procureur" confirmant qu'il n'a aucune objection contre la radiation de la Société du Registre des sociétés (de Guernesey);

- Une déclaration dûment signée par le gérant de la Société confirmant que toutes les formalités requises à Guernesey pour le transfert du siège social à Luxembourg ont été dûment accomplies;

- Une expertise légale d'un avocat néerlandais confirmant qu'il n'existe aucune objection contre le transfert du siège administratif principal et du siège de direction effective de la Société, des Pays-Bas à Luxembourg;

- Une déclaration du gérant de la Société certifiant que la valeur des actifs net de la Société équivaut au moins au montant du capital social de la Société exprimé en EUR suite à la conversion de son montant actuel de GBP 20,086.

Tous les documents ci-avant mentionnés paraphés "ne varietur" par le mandataire des associés représentés, et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé du Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

#### *Première résolution*

Il est décidé:

- de transférer le siège social de la Société de Guernesey vers le Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg-Ville, au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg

- de transférer le siège administratif principal et le siège de direction effective (siège principal des activités) de la Société, des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg, à Luxembourg-Ville, au 3, Rue des Bains, L-1212 Luxembourg

et par conséquent, de rappeler et de ratifier, pour autant que de besoins les résolutions du conseil de gérance de la Société prises aux Pays-Bas en date du 27 février 2014 ainsi que les résolutions des associés de la Société prises à Guernesey en date du 12 mars 2014;

Preuve a été donnée par le(s) comparant(s) au notaire instrumentant que toutes les formalités requises selon les lois des Pays-Bas et de Guernesey en vue de rendre effectif tel transfert, ont été accomplies et seront complétées si nécessaire, suite au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé que la Société continue d'opérer sans interruption de son existence légale au Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date du présent acte notarié.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CAVALLA S.à. r.l", accepte la nationalité luxembourgeoise et devient, à partir du 14 mai 2014, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Il est décidé d'approuver la conversion de la devise du capital social de la Société de GBP en EUR au taux de conversion fixé par la "Banque Centrale de Luxembourg" au 13 mai 2014. Le montant du capital social de la Société après conversion sera arrondi à la centaine la plus proche et le montant résiduel sera alloué à une réserve spéciale dans les livres de la Société..

Le capital social de la Société avant le transfert à Luxembourg, s'élève à GBP 20,086.- (vingt mille quatre-vingt-six GBP) et est représenté par 20.086 (vingt mille quatre-vingt-six) parts sociales de GBP 1.00 (un GBP) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La conversion de GBP 20,086.- en EUR au taux de change arrêté au 13 Mai 2014 de 1,228577 GBP/EUR, correspond à EUR 24.677,20 dont EUR 24.600.- (vingt-quatre mille six cents Euro) seront alloués au capital social de la Société et la différence de EUR 77,20 (soixante-dix-sept Euro et vingt cents) sera allouée à une réserve spéciale dans les livres de la Société.

Il est décidé de fixer le capital social de la Société en EUR 24.600.- (vingt-quatre mille six cents Euro) représenté par 24.600.- (vingt-quatre mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1) chacune et d'attribuer lesdites parts sociales à l'actuel associé comme suit:

- Aletti Fiduciaria S.p.A., une société par actions, ayant son siège social au 12, via Roncaglia, I-20146 Milan, Italie

Total: 24.600.- parts sociales

Il est décidé de modifier des statuts de la Société afin de les rendre conformes, en substance avec le droit du Grand-Duché de Luxembourg applicable à une société à responsabilité limitée luxembourgeoise et de ratifier la présente version des statuts de la Société, dont les termes sont reproduits ci-après:

#### STATUTS

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la

«Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## **Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

2.7 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CAVALLA S.à. r.l".

## **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 24.600.- (vingt-quatre mille six cents Euro) représenté par 24.600.- (vingt-quatre mille six cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 EUR (un Euro) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Administration - Gérance.**

#### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

#### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier vendredi du mois de juin, à 16h00.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

##### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date des présentes et terminera le 31 décembre 2014.

#### *Quatrième résolution*

Il est constaté que la description et la cohérence de l'actif et du passif de la Société résultent d'un bilan provisoire établi au 13 mai 2014, tel que remis au notaire.

Le gérant de la Société a fourni une déclaration certifiant que l'actif net de la Société équivaut au moins au montant du capital social de la Société exprimé en EUR suite à la conversion de son montant actuel de GBP 20,086.

Une copie du bilan provisoire et de la susdite déclaration signée "ne varietur" par le mandataire des associés représentés et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés déclarent que la totalité de l'actif et du passif de la Société, sans aucune restriction, demeure la propriété intégrale de la Société, qui continue de posséder tous ses avoirs et d'être liée par toutes ses dettes et ses engagements.

#### *Cinquième résolution*

Il est décidé par la présente de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1. Madame Vania BARAVINI, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

2. Monsieur Alessandro CUSUMANO né le 06 avril 1981 à Borgomanero (Italy), demeurant professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge dans le cadre du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.800,-.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture de l'assemblée est prononcée.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en Anglais suivi d'une version Française. À la demande des mêmes parties, en cas de divergences entre le texte Anglais et le texte Français, la version Anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture fait aux membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et résidences, lesdites personnes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CUSUMANO, P. BARTOLUCCI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 16 mai 2014. Relation: RED/2014/1091. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. ELS.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014073647/624.

(140086410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

---

#### **Calatrava Re, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 148.233.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014072838/10.

(140085560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

---

#### **Centrum NS Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.523.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072845/9.

(140085891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.